SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE PROCES VERBAL DU 12 AVRIL 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **douze avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'AMÉCOURT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2019.

<u>Présents</u>: M. Yves **d'AMECOURT**, M. Pierre **TOMADA**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, M. Benoit **PUAUD**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, M. Éric **SALLABERREMBORDE**, M. Tristan de la **RIVIERE**, M. Christian **BONNEAU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, M. Christophe **MIQUEU**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**, Mme Françoise **MERY**.

<u>Absents ou excusés</u>: Mme Marie-José <u>LAWTHER</u> (procuration à P. TOMADA), Mme Sandrine <u>COMBEFREYROUX</u> (procuration à Y. d'AMECOURT), M. Luc <u>HERAULT</u> (procuration à B. PUAUD), Mme Annie <u>ORDRONNEAU</u> (procuration à S. PANCHOUT), Mme Gislaine <u>CUROY</u>, M. Serge <u>MAURIN</u> (procuration à T. de la RIVIERE).

M. Christophe MIQUEU est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont bien reçu les procès-verbaux des séances du 10 décembre 2018, 28 janvier 2019 et 26 février 2019 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant faite, les procès-verbaux des séances du 10 octobre 2018, 28 janvier 2019 et 26 février 2019 sont adoptés à dix-huit (18) voix « pour ».

Monsieur le Maire annonce et commente l'ordre du jour au Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, d'ajouter les différents points suivants :

- 3 (Urbanisme et Logement) :
 - Présentation du projet « Sauveterre acoustique » (station Téréga ex-TIGF)
- 4 (Questions Diverses) :
 - Elections européennes du 26/05/2019 : liste électorale (REU) et planning bureaux de vote
 - Ajustement des membres des commissions municipales
 - Dépôts sauvages d'OM (ordures ménagères)
 - Installation de nouveaux commerçant place de la République
 - > Remerciement à la municipalité

1 - BUDGETS COMMUNAUX (Régie des transports, Régie d'assainissement, Budget principal)

 Comptes de gestion (CG) et Comptes Administratifs (CA) de l'exercice 2018 – délibération 2019-04-01

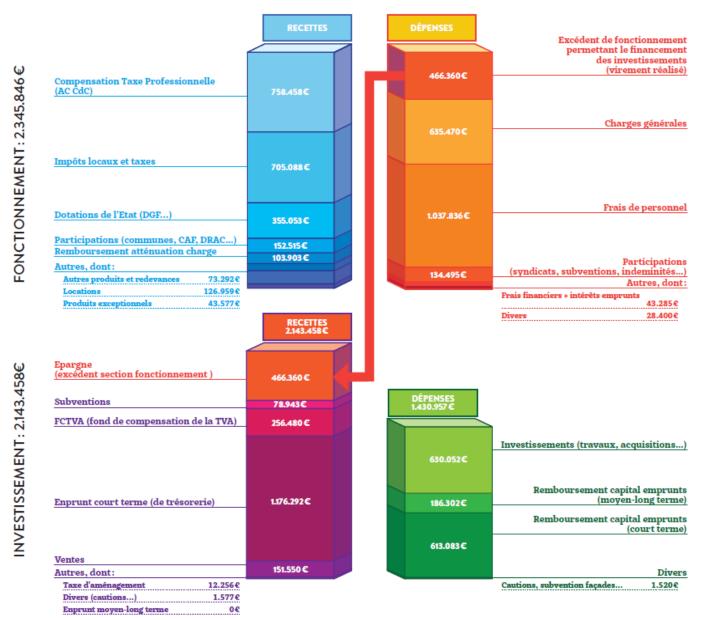
Monsieur le Secrétaire Général présente au Conseil Municipal les Comptes de gestion (CG) et Comptes Administratifs (CA) de l'exercice 2018 pour les trois budgets communaux : Régie des transports, Régie d'Assainissement, Budget principal

Monsieur le Maire précise que les Comptes de Gestion, réalisés par la Trésorerie (comptable de la DGFIP) et les Comptes Administratifs, réalisés par les services municipaux (ordonnateur), sont concordants et reflètent les réalisations de l'exercice 2018 du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il précise que la commune va candidater pour expérimenter, partir de 2020 ou 2021, le CFU (Compte Financier Unique) qui a pour objectif de fusionner les CG et CA et de simplifier ces procédures.

Monsieur le Maire se retire des débats et du vote en quittant la salle du Conseil Municipal pendant l'examen et les échanges sur les CA. La présidence de l'assemblée est assurée par M. Christian BONNEAU.

	FONCTION	NEMENT	INVESTI	ISSEMENT	ENSE	MBLE
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Compte administratif	principal					
Résultat reporté	- €	333 835,59 €	962 589,63 €	- €	962 589,63 €	333 835,59 €
Opération de l'exercice	2 066 244,53 €	2 515 764,83 €	1 494 683,35 €	2 064 699,90 €	3 560 927,88 €	4 580 464,73 €
TOTAUX	2 066 244,53 €	2 849 600,42 €	2 457 272,98 €	2 064 699,90 €	4 523 517,51 €	4 914 300,32 €
Résultat de Clôture	- €	783 355,89 €	392 573,08 €	- €	- €	390 782,81 €
Restes à réaliser			1 043 292,71 €	1 304 691,82 €	1 043 292,71 €	1 304 691,82 €
TOTAUX CUMULES	- €	783 355,89 €	1 435 865,79 €	1 304 691,82 €	1 043 292,71 €	1 695 474,63 €
RESULATS DEFINITIFS	- €	783 355,89 €	131 173,97 €	- €	- €	652 181,92 €
Service de l'Assainiss	sement					
Résultat reporté		116 702,31 €	- €	73 409,08 €	- €	190 111,39 €
Opération de l'exercice	122 562,90 €	169 511,22 €	76 734.06 €	45 254,05 €	199 296,96 €	214 765,27 €
TOTAUX	122 562,90 €	286 213,53 €	76 734,06 €	118 663,13 €	199 296,96 €	404 876,66 €
Résultat de Clôture	- €	163 650,63 €	- €	41 929,07 €	- €	205 579,70 €
Restes à réaliser		,	22 300,00 €	24 000,00 €	22 300,00 €	24 000,00 €
TOTAUX CUMULES	- €	163 650,63 €	22 300,00 €	65 929,07 €	22 300,00 €	229 579,70 €
RESULATS DEFINITIFS	- €	163 650,63 €	- €	43 629,07 €	- €	207 279,70 €
Régie des Transports						
Résultat reporté	- €	- €	- €	15 731,11 €	- €	15 731,11 €
Opération de l'exercice	35 848,41 €	35 794,84 €	9 636,68 €	15 381,92 €	45 485,09 €	51 176,76 €
TOTAUX	35 848,41 €	35 794,84 €	9 636,68 €	31 113,03 €	45 485,09 €	66 907,87 €
Résultat de Clôture	53,57 €	- €	- €	21 476,35 €	- €	21 422,78 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	53,57 €	- €	- €	21 476,35 €	- €	21 422,78 €
RESULATS DEFINITIFS	53,57 €	- €	- €	21 476,35 €	- €	21 422,78 €
CUMUL du Budget Pr	incipal et des Servi	ces Annexes				
Résultat reporté	- €	450 537,90 €	962 589,63 €	89 140,19 €	962 589,63 €	539 678,09 €
Opération de l'exercice	2 224 655,84 €	2 721 070,89 €	1 581 054,09 €	2 125 335,87 €	3 805 709,93 €	4 846 406,76 €
TOTAUX	2 224 655,84 €	3 171 608,79 €	2 543 643,72 €	2 214 476,06 €	4 768 299,56 €	5 386 084,85 €
Résultat de Clôture	- €	946 952,95 €	329 167,66 €	- €	- €	617 785,29 €
Restes à réaliser	- €	- €	1 065 592,71 €	1 328 691,82 €	1 065 592,71 €	1 328 691,82 €
TOTAUX CUMULES	- €	946 952,95 €	1 394 760,37 €	1 328 691,82 €	1 065 592,71 €	1 946 477,11 €
RESULATS DEFINITIFS	- €	946 952,95 €	66 068,55 €	- €	- €	880 884,40 €



Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER relève que le total des recettes de fonctionnement indiquées dans le tableau récapitulatif du compte administratif 2018 est supérieur (de 200 000 euros environ) à la somme indiquée dans le tableau détaillé des recettes (page 5 du document communiqué aux conseillers). Elle demande que des éclaircissements soient apportés concernant cette différence.

Après échange de vues, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité :

- Les 3 CG 2018 : à dix-huit (18) voix « pour »
- Les 3 CA 2018: à dix-sept (17) voix « pour » (M. le Maire se retirant du vote)
- Affectation des résultats (CA 2018) dans les budgets primitifs (BP) 2019

Budget annexe (BA): Régie des transports - délibération 2019-04-02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les CA et CG 2018 de la Régie des Transports et propose les affectations de résultats au BP 2019 :

Compte Admnistratif 2018 : Régie des Tran	sports (€ TTC)	
	dépenses	recettes
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisations de l'exercice	35 848,41 €	35 794,84 €
Résultat 2018	-53,57€	
Report 2017		0,00€
Résultat cumulé de fonctionnement 2018		-53,57€
Section d'investissement (SI)		
	9 636,68 €	15 381,92 €
Résultat 2018		5 745,24€
Report solde d'exécution 2017		15 731,11 €
Résultat d'investissement cumulé 2018		21 476,35 €
Besoin de financement de la S.I.		
Affectation du résultat 2018		
Résultat cumulé SF		-53,57€
Besoin de financement SI	0,00€	
Affectation du résultat au 1068 en SI (BP 2019)		0,00€
Déficit reporté au 002 SF (BP 2019)		-53,57 €
Résultat reporté au 001 SI (BP 2019)		21 476,35 €
RESULTAT CUMULE 2018		21 422,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-huit (18) voix « pour », adopte l'affectation du résultat 2018 au sein du budget annexe de la régie des transports 2019.

Budget annexe (BA): Régie d'Assainissement collectif- délibération 2019-04-03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les CA et CG 2018 de la Régie d'Assainissement collectif et propose les affectations de résultats au BP 2019 :

Compte Administratif 2018 - Assair	nissement (€	: HT)
	Ì	•
	dépenses	recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	122 562,90 €	169 511,22 €
Résultat 2018		46 948,32 €
Report excédent 2017		116 702,31 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2018		163 650,63 €
Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	76 734,06 €	45 254,05 €
Résultat 2018	-31 480,01 €	
Report excédent 2017		73 409,08 €
Résultat cumulé d'investissement 2018		41 929,07 €
restes à réaliser 2018	22 300,00 €	24 000,00 €
soldes RAR 2018		1 700,00 €
Résultat cumulé investissement 2018		43 629,07 €
Affectation du résultat 2018		
Résultat cumulé SF		163 650,63 €
Besoin de financement SI	0,00€	
Affectation du résultat au 1068 SI (BP 2019)		0,00€
Excédent reporté au 002 SF (BP 2019)		163 650,63 €
Excédent reporté au 001 en SI (BP 2019)		41 929,07 €
RESULTAT CUMULE 2018		207 279,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-huit (18) voix « pour », adopte l'affectation du résultat 2018 au sein du budget annexe de la régie d'Assainissement 2019.

Budget principal de la commune - délibération 2019-04-04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les CA et CG 2018 du budget principal et propose les affectations de résultats au BP 2019 :

Compte Administratif 2018 - Commune (€ TTC)					
	dépenses	recettes			
Section de fonctionnement (SF)					
Réalisations de l'exercice	2 066 244,53 €	2 515 764,83 €			
Résultat 2018		449 520,30 €			
Report excédent 2017		333 835,59 €			
Résultat cumulé de fonctionnement 2018		783 355,89 €			
Section d'investissement (SI)					
Réalisations de l'exercice	1 494 683,35 €	2 064 699,90 €			
Résultat 2018		570 016,55 €			
Report solde d'exécution 2017	-962 589,63 €				
Résultat d'investissement cumulé 2018	-392 573,08 €				
Restes à réaliser 2018	1 043 292,71 €	1 304 691,82 €			
soldes RAR 2018		261 399,11 €			
Besoin de financement de la section d'investissement	-131 173,97 €				
Affectation du résultat 2018					
, woodd a room a					
Résultat cumulé SF		783 355,89 €			
Besoin de financement SI	-131 173,97 €				
Affectation du résultat au 1068 en SI (BP 2019)		131 173,97 €			
Excédent reporté au 002 SF (BP 2019)		652 181,92 €			
Résultat reporté au 001 SI (BP 2019)		-392 573,08 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-huit (18) voix « pour », adopte l'affectation du résultat 2018 au sein du budget principal de la commune 2019.

• Budgets primitifs (BP) 2019

Budgets 2019 : Régies des transports et Régie de l'assainissement - délibération 2019-04-05

BUDGET ANNEXE: REGIE DES TRANSPORTS

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2018 et des recettes et dépenses 2019 estimées.

Le budget 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de : 44 885,49 €
- en section d'investissement à la somme de : 36 858,27 €

	BUDGET primitif: régie transport 2019 (€ TTC)						
	DEPENSES		RECETTES				
	002 Déficit CA 2018	53,57€	002 Solde exécution (CA 2018)	0,00€			
	6066 Carburant	3 800,00 €	7087 - Mise à disposition bus (associations, CdC)	2 500,00 €			
	6135 Locations mobilières	500,00€	7084 - Mise à disposition chauffeur (associations, CdC)	3 000,00 €			
E	61551 Entretien sur matériel roulant	2 500,00 €	7473 -Subvention CR NA (2018-2019)	10 953,00 €			
EMEI	616 Assurance multirisques	700,00€	7473 -Subv CR NA (2019-2020 : 4 mois)	9 395,71 €			
	6287 Remboursement de frais (1/2 ETP)	14 000,00 €	7473 -Subv CR NA (2019-2020 : acc. maternelle)	3 000,00 €			
Z	6188 Autres frais	550,84€	774 - Subvention équilibre (Commune)	16 036,78 €			
0	6063 Petit équipement	100,00€					
Ē	6288 Remb CR Non ayant droit	6 000,00 €					
Ž	6288 Remb CR Ayant droit	500,00€					
F	Charges financières						
	66111- Intérêts (emprunt Bus)	850,00€					
	66112 - ICNE (371.14-421.98)	-50,84€					
	68111 Dotation aux amortissements Bus	15 316,97 €					
	68111 Dotation aux amortissements lecteur cartes	64,95 €					
		44 885,49 €		44 885,49 €			
JEN.	DEPENSES		RECETTES				
SSEN	1641 -Remboursement emprunt Bus (capital)	9 650,00 €	001 - Solde exécution (CA 2018)	21 476,35 €			
INVESTISSEM ENT	2182- Achats autres equipements (prévisions/équilibre)	27 208,27 €	28182 Dotation aux amortissement Bus	15 316,97			
2			28182 Dotation aux amortissement lecteur carte	64,95€			
		36 858,27 €		36 858,27 €			

BUDGET ANNEXE: REGIE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la régie Assainissement est établi en hors taxe (€ HT).

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2018 et des recettes et dépenses 2019 estimées.

Le budget 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de : 343 149,31 €

- en section d'investissement à la somme de : 382 492,69 €

	BUDGET primitif assainissement 2019 (€ HT)						
	5551	printer assan					
늘	DEPENSES		RECETTES				
CTIONNEMENT	011- fonctionnement	73 650,00 €	R002- excédent fonctionnement (CA 2018)	163 650,63 €			
	654- irrécouvrables	2 500,00 €	704- travaux (forfait PAC)	28 000,00€			
Z	66111- intérêts d'emprunts	4 750,00 €	70611- redevance assainissement	119 000,00 €			
ō	66112- ICNE (1122.67-1478.76)	-356,09€	741- Aide perforance épuratoire (APE)	5 000,00 €			
5	673- titres annulés exercices antérieurs	800,00€	7588- autres	50,00€			
FON	6811- dotation amortissements	45 254,05 €	7068- facturation MRC (Agence de l'Eau A-G)	200,00€			
F	023- virement section investissement (SI)	216 551,35 €	777- amortissement subvention d'invest.	27 248,68 €			
		343 149,31 €		343 149,31 €			
	DEPENSES		RECETTES				
	2031- frais d'études (suite diag.)	0,00€	021- virement de la Section Fonct.	216 551,35 €			
	21562- travaux d'investissement (RAR)	5 000,00 €	R-001 excédent investissement (CA 2018)	41 929,07 €			
	21562- travaux d'investissement (RAR) 2051- Servitude canalisations (La Ribeau)	5 000,00 € 7 038,70 €	R-001 excédent investissement (CA 2018) 28 - amortissements				
LN	` '	,	, , ,				
ЛENT	2051- Servitude canalisations (La Ribeau)	7 038,70 €	28 - amortissements	45 254,05 € 24 000,00 €			
SEMENT	2051- Servitude canalisations (La Ribeau) 2315- Roussillon (MOE + travaux + terrain)	7 038,70 € 189 700,00 €	28 - amortissements 1313 - Subvention CD 33 (Rousillon)	45 254,05 € 24 000,00 € 23 874,00 €			
ISSEMENT	2051- Servitude canalisations (La Ribeau) 2315- Roussillon (MOE + travaux + terrain) 21562- prévistion matériel exploitation (PR)	7 038,70 € 189 700,00 € 84 500,00 €	28 - amortissements 1313 - Subvention CD 33 (Rousillon) 1313 - Subv. Agence Eau AG (Roussillon réseaux)	45 254,05 € 24 000,00 € 23 874,00 € 14 872,00 €			
STISSEMENT	2051- Servitude canalisations (La Ribeau) 2315- Roussillon (MOE + travaux + terrain) 21562- prévistion matériel exploitation (PR) 2315 - prevision travaux	7 038,70 € 189 700,00 € 84 500,00 € 16 293,09 €	28 - amortissements 1313 - Subvention CD 33 (Rousillon) 1313 - Subv. Agence Eau AG (Roussillon réseaux) 1314 - Subv. Agence Eau AG (Roussillon station)	45 254,05 € 24 000,00 € 23 874,00 € 14 872,00 €			
IVESTISSEMENT	2051- Servitude canalisations (La Ribeau) 2315- Roussillon (MOE + travaux + terrain) 21562- prévistion matériel exploitation (PR) 2315 - prevision travaux 1641- remboursement emprunts (capital)	7 038,70 € 189 700,00 € 84 500,00 € 16 293,09 € 36 700,00 € 16 012,22 €	28 - amortissements 1313 - Subvention CD 33 (Rousillon) 1313 - Subv. Agence Eau AG (Roussillon réseaux) 1314 - Subv. Agence Eau AG (Roussillon station)	45 254,05 €			
INVESTISSEMENT	2051- Servitude canalisations (La Ribeau) 2315- Roussillon (MOE + travaux + terrain) 21562- prévistion matériel exploitation (PR) 2315 - prevision travaux 1641- remboursement emprunts (capital) 21 Intégration frais d'étude dans actif	7 038,70 € 189 700,00 € 84 500,00 € 16 293,09 € 36 700,00 €	28 - amortissements 1313 - Subvention CD 33 (Rousillon) 1313 - Subv. Agence Eau AG (Roussillon réseaux) 1314 - Subv. Agence Eau AG (Roussillon station)	45 254,05 € 24 000,00 € 23 874,00 € 14 872,00 €			

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit (18) voix « pour », adopte et valide les budgets primitifs 2019 (BP 2019) de la régie des transports et de la régie d'assainissement collectif.

Budget primitif 2019: Budget principal communal - délibération 2019-04-06

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2018, des besoins identifiés et des estimations de recettes et de dépenses pour l'année 2019.

Le budget 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de : 2 869 644,13 € + suréquilibre de la Section de Fonctionnement en recettes de 89 102,79 €
- en section d'investissement à la somme de : 3 996 925,00 €

	BUDG	ET primitif comr	nune 2019 (€ TTC)	
	DEPENSES	44.005.44.0	RECETTES	CE2 404 02 0
	Intérêts sur la dette + Intérêts (prêtattente subvention + ligne trésor.)	44 935,11 €	002- Solde execution (CA 2018)	652 181,92 €
5	012- Frais de personnel (salaires, cotisations) 011- Frais de fonctionnent	1 060 000,00 €	013- Atténuations charges sur salaires (cui, maladies)	50 000,00 €
FONCTIONNEMENT		656 150,00€	70- Produits des services (tarifs communaux), ventes, remb. frais	72 420,00 €
골	65- Frais des elus (indemnités, cotisations)	73 000,00 €	73- Impôts locaux et taxes (fiscalité)	734 522,00 €
Z	65- Subventions aux Associations	46 865,00€	73- AC/CLECT (ex-TP) : CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers	796 941,00 €
6	654- Pertes sur créances	1 600,00€	74- Dotations (Etat-Département-Région)	487 582,00 €
Ē	65- Subvention d'équilibre 2019 (Régie des Transports)	16 036,78€	75- Loyers communaux	127 000,00 €
ž	65- Subvention d'équilibre 2019 (CCAS)	37 233,83 €	77- Produits exceptionnels (remboursements : assurance, ventes)	11 500,00 €
6	67- Charges exceptionnelles	2 500,00€	722- Travaux en régie (Service Technique)	26 600,00€
	65 - Cotisations autres organismes (syndicats)	5 000,00€		
	6811 - Amortissements	3 418,21 €		
	023- Virement previsionnel Section Investissement (sı)	922 905,20€		
		2 869 644,13 €		2 958 746,92 €
			Déséquilibre (sur-équilibre recettes SF)	89 102,79 €
	DEPENSES		RECETTES	
	001 - Affectation du Résultat (CA 2018)	392 573,08€	1068 - Affectation du Résultat (CA 2018)	131 173,97 €
	Investissements 2019 : travaux, matériel (RAR inclus)	2 351 791,63 €	021-Virement previsionnel Section Fonctionnement (SF)	922 905,20 €
-	Investissement 2019 : travaux en régie	26 600,00€	10222 - FCTVA 2019 (investissements 2017)	328 862,04 €
Z	1641 - Rembousement capital de la dette	213 917,51 €	10226- Taxes d'Aménagement (TA : urbanisme)	13 500,00 €
Ξ	1641 - Remboursement prêt 2018 (CT) : FCTVA 2019	245 299,00€	1323- FDAEC 2019 (CD 33)	25 326,00€
SE	1641- Remb. Prêt (CT): attente de subventions (RAR + solde)	700 000,00€	13- Subventions accordées RAR (Etat, CD33, CR NA)	1 302 191,82 €
NVESTISSEMENT	165 - Remboursement Cautions	2 500,00€	165- Encaissement Cautions	2 500,00 €
ES	1026226- Remboursement trop perçu TA (PC 2014-2015-2016)	10 346,02 €	28 - Amortissements	3 418,21 €
2	21318- Intégration frais etude à l'actif	53 897,76 €	024- Ventes (terrains Meyran, maison Mussert, terrain ALSH, caveaux)	313 150,00 €
=			2031 - Intégration frais étude à l'actif	53 897,76 €
			Nouveau prêt (≥0 ans) ; travaux Ecole Elémémentaire : 900 000 €	900 000,00€
			Prêt (CT): anticipation FCTVA 2020 et/ou 2021	0,00€
			Emprunt d'équilibre ou autres subventions (DETR 2019)	0,00€
		3 996 925,00 €		3 996 925,00€
			Déséquilibre (sur-équilibre recettes SI)	0,00€
	Annuité d'emprunt (Capital) 2019	1 159 216,51 €	Ressources propres (pour annuité Capital 2019)	1 342 344, 13 €

Monsieur le Secrétaire Général présente les informations et caractéristiques principales qui ont permis d'élaborer ce projet de BP 2019.

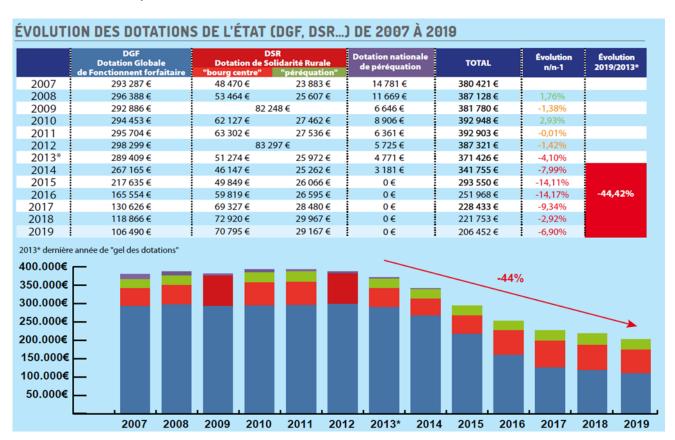
Différents tableaux et graphiques d'évolution (évolution des subventions versées, évolution DGF, évolution de la dette cumulée...) sont présentés aux conseillers municipaux pour illustration.

Madame SCHNEEBERGER-REIGNIER remarque une anomalie: la somme des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2019 (issu du tableau de la page 1 du tableau communiqué aux conseillers) est en diminution (de 120 000 euros) par rapport à celles de 2018 alors que dans le détail (page 2 et suivantes du même document) on constate une augmentation de la plupart des postes de dépenses (charges générales, frais de personnels, subvention CCAS ...).

Monsieur le Maire rappelle que les dotations de l'Etat (DGF) baissent encore cette année (- 6,9 %) malgré les annonces gouvernementales et le transfert de missions de l'Etat vers les communes ou intercommunalités : élaboration des cartes d'identité, instruction des autorisations d'urbanisme, compétence GEMAPI (Gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations) ...

Face à une baisse considérable et sans précédent des dotations de l'Etat entre 2014 et 2017, qui se prolonge en 2018 et 2019, les collectivités (commune, communauté de commune, département...) sont financièrement très impactées.

Pour Sauveterre-de-Guyenne, la diminution de ces dotations allouées par l'Etat sur les 7 dernières années (2014-2019) représente une baisse brutale d'environ 44 % en 2019, par rapport aux recettes de 2013 (dernière année de gel des dotations), équivalant à 685 000 € de dotations en moins cumulées sur cette période.



ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS (2007-2019) 2009 2010 2011* 2012 2013 2014 2015 2017** 2018 2019*** 27 396,00 € 38 195,00€ 37 216 00 € 38 175,00 € 49 935 00 € 42 768.00 € 46 865,00 € 1 715,00 € 150,00 € 1 400,00 € 1745,00€ 1 530,00 € 1 925,00 € 2 090,00 € 2 090,00 € 2 090,00 € 30 241,00€ 39 910,00€ 45 589,00€ 38 746,00€ 42 501,00 € 44 415,00€ 44 065,00 € 40 265,00 € 48 985,00 € Total 27 546.00 € 31 911.00 € 52 155.00 € 45 058.00 € +16% -5% +32% +14% -15% +10% +5% -1% -9% -14% Évolution +30% +9% **78%** 60 000€ 50 000€ 40 000€ 30 000€ 20 000€ 10 000€ 2014 2016 2017** 2019*** 2007 2008 2011* 2012 2013 2015 2018 2009 2010 * 40e Fête des vins ** Livre sur «Sauveterre» (ASPECTS) CCAS Commune ** Prévisions pour 2019 (Budgets Primitifs)

Monsieur le Maire indique que, conformément aux engagements de l'équipe municipale majoritaire, le taux global d'endettement à long terme (tous les budgets rassemblés : commune, CCAS, assainissement, transport) de la commune a été maîtrisé depuis 2008 pour le maintenir au niveau de 3 Millions d'euros, tel qu'il était au début du mandat 2008-2014.

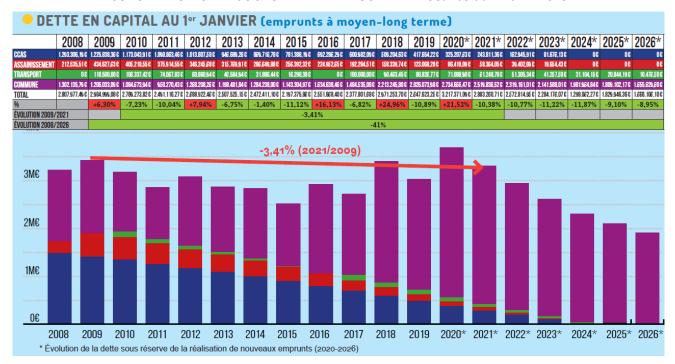
Pour ce faire, entre 2008 et 2016, seuls les investissements qui génèrent des recettes (immeuble de la Poste, Cabinet Médical Communal) ont été financés par l'emprunt. Les loyers équilibrant les annuités d'emprunt. Ainsi, à l'issue du remboursement des emprunts, la commune bénéficiera de recettes propres (loyers de la maison médicale, de la poste et des gîtes ruraux).

En 2023, le CCAS aura fini de rembourser l'emprunt de la RPA de Pringis ce qui permettra de ne plus avoir de versement (« subvention d'équilibre ») du budget de la commune vers celui du CCAS.

La capacité de désendettement de la commune (y compris les budgets annexes) et du CCAS (y compris la RPA) est d'environ 6 ans. Elle est raisonnable et a été nettement améliorée ces dernières années en raison de l'augmentation importante de l'épargne annuelle de la commune (150 000 € en 2008 contre environ 600 000 € en 2018). Cela est dû notamment à l'installation industrielle de TIGF sur la commune, au dynamisme de la construction et de la rénovation, à l'agrandissement du SUPER U et à l'installation de nouvelles entreprises sur la ZAE Intercommunale du Sauveterrois. L'année prochaine nous bénéficierons de l'installation à Sauveterre d'AGRI 33, de BRICOMARCHE, et de nouveaux commerçants sur la place.

Monsieur Christian BONNEAU souhaite relativiser l'amélioration de l'épargne de la commune entre 2008 et 2018. Certes l'augmentation est de près de 100% (400 000€ aujourd'hui contre 200 000€ précédemment) mais cela ne représente que 10% du total du budget communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la réalisation d'un nouvel emprunt (900 000 € sur 20 ans à un taux fixe de 1.19%) pour compléter le plan de financement des travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire. Le remboursement de cet emprunt sera partagé (sur 20 ans) entre toutes les communes dont les enfants sont scolarisés à Sauveterre en fonction du nombre d'enfants.



Monsieur Christophe MIQUEU souligne le caractère par définition incomplet et par conséquent quelque peu biaisé de cette projection par graphique sur la dette après 2019 car les éventuels nouveaux prêts réalisés à partir de 2020 ne sont pas pris en compte.

Monsieur le Maire confirme que l'on ne peut indiquer que les prêts qui sont effectivement réalisés. L'objectif de ce graphique est de donner une perspective sur la capacité d'emprunt dans les prochaines années au regard de l'extinction progressive des emprunts en cours et de la capacité de désendettement de la commune.

Concernant les dépenses d'investissement 2019, Monsieur le Maire rappelle que la baisse importante des dotations de l'Etat ne se traduit pas pour autant par une diminution des investissements. En 2019, la commune s'engage dans une politique d'investissement ambitieuse et volontaire pour l'année 2019 avec plus de 2 350 000 € budgétés pour financer les projets suivants :

- poursuite des travaux de restructuration complète et d'extension de l'école élémentaire et poursuite de l'amélioration continue des conditions de vie et d'enseignement (Vidéoprojecteurs Interactifs)
- travaux de raccordement du village de Roussillon au réseau d'assainissement collectif et l'investissement dans une station d'épuration, afin de protéger le ruisseau de la Fontasse des rejets d'eaux usées
- fin de la rénovation complète des Ateliers municipaux existants pour les services techniques
- travaux d'isolation des combles des bâtiments publics (COCON 33)
- programme des travaux de voirie rurale (chemins ruraux)
- (re)mise en valeur des couverts et arcades de la place de la République : nettoyage et traitement de protection des carreaux de Gironde ;
- études relatives à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour permettre notamment : l'extension de la RPA, la création d'un camping sur la zone Bonnard, l'extension de la ZAE du Sauveterrois dont la majeure partie des parcelles est vendue...
- études relatives à la restauration et à la mise en valeur des abords du patrimoine protégé (porte St Romain et La Font, église St Léger, etc.)
- études relatives à l'extension et à la rénovation de la RPA (Résidence Personnes Agées) : budget du CCAS et de la Résidence Autonomie Pringis
- etc...

Monsieur Christophe MIQUEU, au nom du groupe « Sauveterre pour tous », souhaite apporter certains éléments d'explication de vote.

Il remercie la municipalité, et notamment les services administratifs, pour l'effort réalisé sur les délais de transmission des éléments chiffrés en amont du Conseil Municipal et le caractère précis et détaillé des pièces. Il souligne que cela permet en une semaine d'avoir le temps de travailler correctement à la préparation de ce Conseil Municipal.

Monsieur MIQUEU souligne que son groupe s'inscrit également dans la dénonciation de la baisse des dotations de l'Etat (DGF) alors que les charges augmentent pour les collectivités. Sa critique porte notamment sur l'austérité imposée par l'Etat aux communes et son choix de diminuer sans cesse les compensations aux communes alors que les compétences qu'il lui transfère sont sans cesse plus importantes.

Il précise que la commune de Sauveterre-de-Guyenne est cependant dans une situation bien plus confortable qu'une majorité de communes en raison de l'importance des recettes de fiscalité professionnelle. Il tient notamment à rappeler l'importance décisive de l'installation de TIGF obtenue lors du mandat de l'équipe de Pierre TEULET, ce qui permet aujourd'hui à la Commune de Sauveterre-de-Guyenne, à la différence de bien d'autres dans notre territoire, d'envisager l'avenir avec bien plus de sérénité, et ce malgré la baisse des dotations.

Il souligne également qu'en raison de cette assise, Sauveterre est très bien soutenue par l'Etat et les grandes collectivités partenaires (département, région) dès lors qu'un projet est entamé.

Le groupe « Sauveterre pour tous » souhaite soutenir la gestion en régie des services-publics locaux car elle est synonyme de coûts mesurés pour les usagers. Dans cette logique, les élus voteront pour les BP 2019 des régies municipales (transport et assainissement).

Concernant le budget principal communal, des différences existent entre le groupe majoritaire et l'opposition municipale. Comme indiqué dans des séances précédentes, le projet de restructuration de l'école élémentaire, élément principal de ce BP 2019, n'aurait, par exemple, pas été appréhendé de la même manière par l'opposition (réserve sur le parking souterrain, interrogation sur la pertinence d'une nouvelle cuisine centrale...).

Ainsi, le groupe souhaite pouvoir voter distinctement entre la section fonctionnement (« pour ») et la section investissement (« abstention ») du budget principal 2019 car ils soutiennent certains projets d'investissent et son réservé sur d'autres.

Monsieur le Maire propose alors deux votes différents sur les deux sections du BP 2019 : fonctionnement et investissement.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, adopte et valide :

- ➤ Le BP 2019 section fonctionnement à dix-huit (18) voix « pour »
- Le BP 2019 section investissement à quatorze (14) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET)
- Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2019 délibération 2019-04-07

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des bases d'imposition, prévisionnelles des 3 taxes directes locales (TH, TFB, TFNB), notifié pour 2019 par les services fiscaux (DGFIP). Le produit attendu au titre de ces trois taxes en 2019 est de 652 172 € à taux constants soit une augmentation de + 31 607,41 € (+ 5,09%) par rapport à l'année 2018, en raison de la revalorisation des bases fiscales en loi de finances (+ 2,2% en 2019) conformément à l'inflation et de la dynamique physique des bases sur la commune (constructions, rénovations, THLV...).

Le produit attendu de la fiscalité directe locale, pour l'équilibre du budget 2019, est de 711 607 € correspondant à 652 172 € (fiscalité locale) + 59 435 € (allocations compensatrice versées par l'Etat).

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir inchangés les taux communaux des trois taxes directes locales pour l'année 2019 :

TAXES DIRECTES LOCALES	Bases d'imposition effectives 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Variation des bases (n-1)	Taux 2018 (%)	Taux 2019 (%)	Produits 2018 (n-1)	Produit voté par le Conseil Municipal (pour 2019)	Variation du produit 2018/2019
Taxe d'habitation								
d habitation	1 685 294,00 €	1 909 000,00 €	13,27%	11,00%	11,00%	185 382,34 €	209 990,00 €	13,27%
Taxe foncière (bâti)	2 189 645,00 €	2 226 000,00 €	1,66%	16,00%	16,00%	350 343,20 €	356 160,00 €	1,66%
Taxe foncière (non bâti)	143 795,00 €	145 800,00 €	1,39%	59,00%	59,00%	84 839,05 €	86 022,00 €	1,39%
	4 018 734,00 €	4 280 800,00 €				620 564,59 €	652 172,00 €	-,
								31 607,41 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, adopte et valide, à dix-huit (18) voix « pour », les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2019.

Taux d'imposition communaux des 3 taxes directes locales :

	TAUX en %							
Imposition locale	de 2008 à 2014	2015	2016	2017-2018	2019			
Taxe d'habitation	11,12%	11,10%	11,00%	11,00%	11,00%			
Taxe foncière bâti	16,77%	16,70%	16,00%	16,00%	16,00%			
Taxe foncière non bâti	61,93%	61,82%	59,00%	59,00%	59,00%			

• FDAEC 2019 : demande de subvention auprès du CD 33 – délibération 2019-04-08

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aides à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée du Conseil Départemental de la Gironde.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015 et 2016, la Communauté de Communes (CdC) du Sauveterrois avait conservé 30 % du FDAEC des 32 communes de son territoire et les communes 70%, afin de pouvoir équilibrer son budget après la baisse de la DGF et du FPIC notamment. Depuis 2017, les communes reçoivent de nouveau 100% du FDAEC.

Les critères locaux de répartition ont été retenus en 2019 par les deux conseillers départementaux du canton « Le Réolais et les bastides » sans prendre en compte le nouveau Coefficient Départemental de Solidarité (CDS) qui intègre un nouvel indice de fragilité sociale (IFS) plus favorable à notre commune.

L'enveloppe financière affectée aux communes du nouveau canton « Le Réolais et les Bastides », répartie selon ces critères, a permis d'envisager pour Sauveterre-de-Guyenne l'attribution d'une somme de 25 326 € en 2019.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, se décide par dix-huit (18) voix « pour » :

réaliser en 2019 (coûts nets HT) :

Opérations d'investissement	Coût € HT
Travaux de voirie rurale 2019 (chemins ruraux)	20 000.00 €
Acquisition de deux véhicules de service (2 x 11 661.59 €)	23 323.18 €
Acquisition d'un vidéoprojecteur pour la salle St Romain	2 581.67 €
Total des investissements	45 904.85 €

- demander au Département de la Gironde de lui attribuer :
- une subvention de 25 326 €
- d'assurer le financement complémentaire de ces investissements par autofinancement (44.82 %) pour la somme HT de 20 578.85 €

2 - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

• Avenants aux marchés de travaux (14 lots) - délibération 2019-04-09

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'avenants aux marchés de travaux en cours relatifs à la restructuration et l'extension de l'école élémentaire de Sauveterre-de-Guyenne. Ces 8 avenants, en plus et en moins-value, sont justifiés par des évolutions apparues en cours de chantier (rénovation, besoins nouveaux, modification des travaux et du planning...). Ils sont répartis en fonction des 5 phases de l'opération :

Zone A (cuisine, BCD, préau, parking)
Zone B (logement R+1)
Zone C (salle activités et préau)
Zone D (bâtiment principal / 3 niveaux)
Zone E (cour de récréation)

	Conseil Municipal du 12/04/2019							
Lot n°	Entreprise	Phase (zone)	Avenant n°	Montant € HT				
1	GERTHOFER	А	2	5 563,11 €				
1	GERTHOFER	В	2	1 704,90 €				
1	GERTHOFER	D	1	-7 763,20 €				
9	SPIE	А	1	1 250,16 €				
9	SPIE	D	1	9 989,32 €				
10	LPM	А	1	1 354,95 €				
10	LPM	С	1	-354,52 €				
11	CREAT	А	1	8 775,00 €				
		20 519,72 €						

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à quatorze (14) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. BONNEAU, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET) :

- Valide les 8 avenants aux marchés de travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents associés
- Actualisation du plan de financement délibération 2019-04-10

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réactualisé le plan de financement relatif à la restructuration et l'extension de l'école élémentaire de Sauveterre-de-Guyenne.

Ce plan de financement actualisé intègre les derniers avenants aux marchés de travaux et la réalisation d'un prêt de 900 000 €.

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Séance du 12 avril 2019

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE		DEPENSES	RECETTES	
Coût HT	Taux			
Travaux (14 lots) + avenants		2 131 937,83 €		
Phase A : Extension (cuisine, refectoire, BCD, sanitaires, préau)		1 136 643,64 €		
Phase B : Logement (R+1 rue Saubotte)		230 058,89€		
Phase C : Salle d'activité, sanitaires, préau		179 388,12€		
Phase D : Bâtiment principal (3 niveaux)		427 262,73 €		
Phase E : Cour de récréation		158 584,45 €		
Prestations intellectuelles		164 090,00€		
Maîtrise d'œuvre (MOE) : D. BLAZQUEZ	6,90%	141 450,00 €		
Contrôle Technique (CT) : APAVE		11 900,00 €		
Sécurité et Protection de la Santé (SPS) : ELYFEC		5 740,00 €		
Autres : étude de sol, raccordements aux réseaux		5 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		2 296 027,83€		
ETAT - DETR 2017 - Phase 1 "Ecole élémentaire" (plafond de dépenses subventionnables : 800 000 €)	45,00%		360 000,00€	Acquise
ETAT - DETR 2018 - Phase 2 - "Restaurant scolaire" (plafond de dépenses subventionnables : 800 000€)	35,00%		280 000,00€	Acquise
Région N. Aquitaine : RENO'AQT : Rénovation énergétique des bâtiments	10 720,00€	1	10 720,00€	Acquise
Conseil Départemental 33 - Converntion d'Amenagement Ecole (CAE)	CAE	1	279 577,00€	Acquise
TOTAL SUBVENTIONS		1	930 297,00€	
		-		
TVA (20% du montant HT)	20,00%	413 193,79€		
TVA réduite (10% du montant HT : Phase B "logement")	10,00%	23 005,89 €		
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt "attente FCTVA" 2 ans)	16,404%		448 194,60€	
Emprunt 20 ans (remboursement partiel: participations communes hors Sauveterre)			900 000,00€	
			453 735,91€	
Commune (autofinancement)				

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à quatorze (14) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. BONNEAU, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), valide le nouveau plan de financement de l'opération.

• Réalisation d'un emprunt (900 000 €, 20 ans, taux fixe 1,19%) - délibération 2019-04-11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Sauveterre-de-Guyenne et le plan de financement prévisionnel qui prévoit un emprunt de 900 000 € pour équilibrer l'opération.

Il invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par les 5 banques suite à la consultation engagée.

L'offre la mieux-disante est celle du CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST, pour un prêt destiné à financer les travaux de l'école élémentaire dont le coût total hors taxes des travaux s'élève à 2 131 937.83 Euros à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze (14) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. BONNEAU, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), accepte l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMSO et décide en conséquence :

<u>Article 1</u> : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt en euros : 900 000 €
- Objet : restructuration et d'extension de l'école élémentaire
- Durée : 20 ans (240 mois)Taux fixe (% l'an) : 1.190 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Type : Amortissement progressif et échéances constantes
- Montant des échéances : 12 658.45 €
 Commission d'engagement : 900 €
- Remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (selon les modalités contractuelles)

<u>Article 2</u> : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

3 - URBANISME ET LOGEMENT

 Avis sur la vente de la résidence « Porte Saubotte » par Clairsienne – délibération 2019-04-12

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un courrier du bailleurs social CLAIRSIENNE souhaitant mettre en vente les 7 logements locatifs sociaux (totalité des logements) de la Résidence Porte Saubotte.

Ce projet a pour objectif de maintenir le développement d'offres locatives adaptées aux besoins diversifiés des territoires et le programme d'amélioration/réhabilitation de Clairsienne tout en proposant aux résidents actuels d'accéder à la propriété à un prix et des conditions privilégiés.

Monsieur le Maire signale que si les locataires ne peuvent ou ne veulent pas acheter leur logement, il n'y aura strictement aucun changement pour eux. En effet, les locataires pourront rester dans leur logement aussi longtemps qu'ils le souhaitent et la vente de la résidence s'étalera alors sur plusieurs années comme cela a été le cas pour la résidence « Les granges » et comme cala va être le cas pour la résidence du « Château d'Eau ».

Monsieur Christophe MIQUEU regrette, une nouvelle fois, que l'avis des locataires actuels n'ai pas été sollicité par Clairsienne et la commune en amont de cette prise de position du Conseil Municipal. Il rappelle la différence de méthode entre les deux groupes quant à la manière d'informer et de concerter la population sur ce sujet.

Monsieur le Maire précise que deux prix de vente seront mis en place par :

- > un prix « marché »
- > un prix « locataires » ce qui leur permet d'acquérir un logement à prix très raisonnable

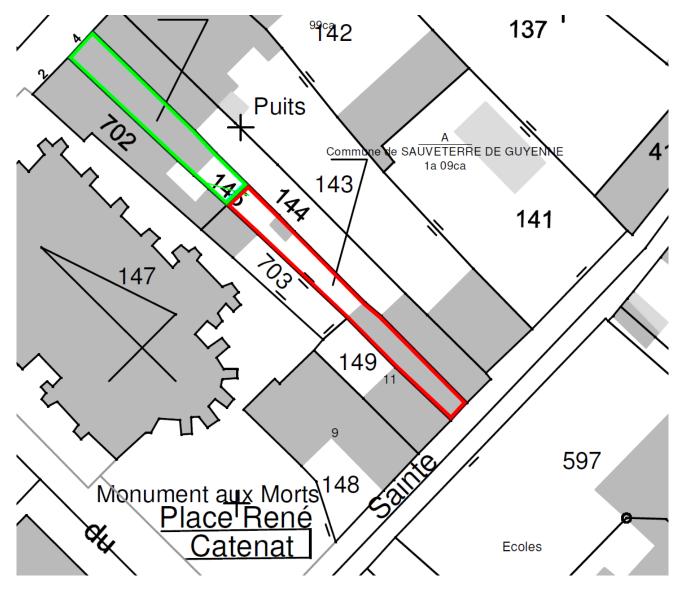
Après échange de vues, le Conseil Municipal, à quatorze (14) voix « pour » et quatre (4) « abstention » (C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), émet un avis favorable à la vente des 7 logements locatifs sociaux de de la Résidence de la Porte Saubotte par Clairsienne.

• Vente d'un immeuble communal (4 rue St Léger) – délibération 2019-04-13

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en vente de la « maison Musset » acquise en fin d'année 2018 par la commune suite à la délibération (n° 2019-09-03) du 24/09/2018.

Conformément à cette délibération, cette parcelle n° AX 145 (située entre la rue Saint-Léger et la rue Sainte-Catherine) au Nord de l'église Notre-Dame, doit être redécoupée prochainement par un géomètre :

- partie Est de la parcelle : agrandir l'espace public communal aux abords de l'église Notre-Dame et du monument aux morts (mise en valeur l'église Notre-Dame et ses abords, création de jardins médiévaux et d'une nouvelle liaison piétonne sécurisée vers l'école maternelle...)
- partie Ouest (rue Saint-Léger) : la maison sera revendue avec un petit jardin sur le modèle de la parcelle voisine (AX 702)



Monsieur le Maire procède à l'ouverture des offres (sous pli cacheté) des personnes intéressées par ce bien et propose au Conseil Municipal de classer les offres de la mieux-disante à la moins-disante en fonction des critères prix et des éventuelles clauses suspensives (obtention d'un prêt...).

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix « pour » et une (1) personne se retirant des débats et du vote (S. COMBEFREYROUX via son pouvoir à Y. d'AMECOURT) :

- classe les offres de la façon suivante :
 - 1 : M. et Mme BOUZAKRI : 40 100 € + clause suspensive (prêt pour 50%)
 - 2 : M. et Mme COMBEFREYROUX : 36 600 € sans condition suspensives
 - 3 : M. LAVEAU et Mme BONNEAU : 35 001 € + clause suspensive (prêt)
 - 4 : Mme LAFARGUE : 33 150 € + clauses suspensives (prêt, servitude...)
 - 5 : M. PANCHOUT : 30 000 €
 - 6 : M. TISSIE : 27 000 € + clauses suspensives (prêt, PC...)
- autorise la division parcellaire envisagée

- autorise M. le Maire pour procéder à cette vente et signer les différents documents.
- Avis sur la modification n°2 du PLU de Blasimon délibération 2019-04-14

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet arrêté de révision n°2 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Blasimon, pour lequel, la commune de Sauveterre-de-Guyenne est consultée en tant que PPA (personne publique associée) car elle est une des communes limitrophes.

La modification n°2 du PLU de Blasimon concerne :

- La suppression des secteurs AH et NH en zone A et N
- La modification du règlement du PLU
- La modification du zonage du PLU

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit (18) voix « pour », donne un avis favorable à ce projet de modification N°2 du PLU de Blasimon.

• Attribution d'une subvention pour la rénovation de façades - délibération 2019-04-15

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de Monsieur Maël PUAUD, co-gérant de la SCI HP IMMO, propriétaire d'un immeuble (parcelle AX 183) à l'angle de la place de la République et de la rue Saint-Romain pour la réfection des façades de l'immeuble.

Conformément à la délibération n° 2012-05-05 accordant une subvention pour la réfection des façades de la bastide :

- > 1000 € pour les façades de la place centrale (place de la République)
- > 500 € pour les 4 rues principales avec les portes fortifiées
- > 300 € pour l'ensemble des autres rues et rués soumis au périmètre des monuments historiques (intra bastide)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental conditionne ses aides « villages anciens » à une subvention initiale de la commune. Il indique que cette subvention ne peut être versée que si une déclaration de travaux (PC, DP...) a été déposée en Mairie et qu'elle a recueilli un avis favorable de l'ABF. La conformité des travaux est également contrôlée en fin de chantier avant le versement de la subvention.

Après échange de vues, le Conseil Municipal accepte, à dix-sept (17) voix « pour » et une personne (B. PUAUD) se retirant des débats et du vote, d'accorder une subvention de 1 500 € à Monsieur Maël PUAUD, co-gérant de la SCI HP IMMO, pour la réfection des façades de son immeuble :

➤ Place de la République : 1 000 €

➤ Rue Saint-Romain: 500 €

Projet « Sauveterre acoustique » de Téréga (ex-TIGF)

Monsieur le Maire indique avoir reçu récemment en mairie des représentants de Téréga (nouveau nom de TIGF) qui ont présenté à la municipalité le projet « Sauveterre acoustique ».

Ce projet a pour objectif une nouvelle amélioration acoustique de la station de compression de gaz de Sauveterre-de-Guyenne en réduisant le niveau sonore des deux compresseurs les plus anciens et donc de réduire considérablement le niveau du bruit (objectif d'abaissement des émissions sonores de 4dB soit diviser le bruit par plus de 2 en limite de station) autour de la station de compression pour les riverains.

Cet investissement de 4 000 000 € sera réalisé en 3 phases (2019, 2020 et 2021).

4 - QUESTIONS DIVERSES

Adhésion au service de remplacement-renfort du CdG33 - délibération 2019-04-16

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'adhérer au service de remplacement et de renfort du CdG33.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-huit (18) voix « pour » :

DECIDE:

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Convention de partenariat du réseau de lecture publique intercommunal délibération 2019-04-17

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Convention de partenariat relatif au réseau intercommunal (Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers) de lecture publique.

Cette convention s'inscrit dans la démarche en cours de mise en réseau et de mutualisation intercommunale :

- > Tarification, Conditions d'accès
- Carte des adhérents
- Participation aux manifestations collectives
- Logiciel et informatisation
- **>**

La convention de partenariat du réseau de lecture publique intercommunale détermine les engagements des paries :

- La CdC Rurales de l'E2M
- Les communes (Blasimon, Gornac, Sauveterre-de-Guyenne, Romagne, Mesterrieux et Saint-Laurent-du-Bois)

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix-huit (18) voix « pour » :

- Valide la convention présentée
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat

• Accueil du projet Réa (17-18 avril 2019) : réseau d'écoles européennes d'architecture

Monsieur le Maire rappelle l'organisation sur la commune de Sauveterre-de-Guyenne des 2 jours de workshop (17-18 avril 2019) dans le cadre du Réa (Réseau des Ecoles d'Architecture françaises et francophones d'Europe Centrale et Orientale) 2019 organisé par l'école d'architecture de Bordeaux.

La commune de Sauveterre de Guyenne sert de sujet de réflexion au Concours International d'Architecture organisé par le réseau des écoles d'architecture de France et d'Europe de l'Est. Vingt étudiants de 8 nationalités différentes, accompagnés de leurs professeurs respectifs, débattront et soumettront leurs travaux au jury composé d'enseignants des écoles participantes, d'élus et de représentants d'associations locales.

Les étudiants et leurs professeurs seront présents les 17 et 18 avril 2019 sur la commune de Sauveterre de Guyenne pour découvrir la ville sujet, échanger avec la population, travailler en atelier et présenter leurs travaux au jury.

La remise des prix aura lieu à l'Ecole d'Architecture de Bordeaux, hôte du réseau RéA, le vendredi 19 avril 2019.

La réflexion qui sera développée dans le cadre du concours s'inscrit dans une stratégie locale de renforcement de la dynamique de centralité de la ville de Sauveterre de Guyenne.

Sur la base de cette stratégie engagée par la municipalité pour limiter l'étalement urbain et créer une polarisation autour de la bastide, il s'agit de réfléchir aux liens à établir entre cette dernière et les zones potentielles d'extension urbaine dans un souci de gestion économe et soutenable de l'espace. L'idée est de s'appuyer sur un ou plusieurs « espaces leviers » (des situations urbaines existantes articulant des espaces non bâtis et bâtis) pour concevoir un projet d'ensemble qui s'inscrit dans une dynamique « Inside/Outside ». Il s'agit de favoriser le caractère « passant » de la Bastide en développant les porosités entre le centre actuel (avec son système de place centrale, de grandes voies structurantes et de boulevard périphérique) et la ville « hors les murs ».

A cette fin, un « transect témoin » a été identifié comme support de réflexion et de projet. Ce transect qui s'étend selon un axe nord-ouest /sud-est est jalonné par trois espaces leviers :

- Le secteur de la porte Saubotte qui comprend la place du Foirail, situé entre une future zone d'extension urbaine à l'ouest, l'hôtel-restaurant de Guyenne et le centre routier départemental dont le bâtiment est susceptible d'être relocalisé.
- Le secteur de la place de la République cœur de la Bastide, place du marché (avec autrefois une halle en bois détruite au 19e siècle) et actuellement principale aire de stationnement
- Le secteur de la porte St Romain, qui comprend la cave coopérative, la place (parking) du 27 Mai et un garage automobile en activité mais susceptible d'être relocalisé.

Les équipes concourantes s'attacheront à répondre aux questions suivantes :

- > Quelles vocations programmatiques peut-on imaginer sur chacun des trois secteurs, en s'inscrivant dans un scénario global de transition écologique ?
- Quel caractère passant peut-être établi entre les trois secteurs qui jalonnent le transect ?
- Comment favoriser des mobilités douces et réduire la présence de la voiture dans l'espace public, en restant dans des économies d'échelle adaptées à un territoire rural ?
- Quels dispositifs spatiaux permettraient de préserver et de renforcer la qualité de vie quotidienne des habitants et des visiteurs (accessibilité aux commerces et aux équipement, espaces de sociabilité et d'échange existants ou à imaginer, etc.) ?

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux volontaires à participer à ces ateliers.

Monsieur Christophe MIQUEU remercie la municipalité pour l'invitation de l'Union des villes Bastides de la Gironde qui sera représentée lors des jurys du 18 avril 2019 par Mme COMBEFREYROUX le matin et M. MIQUEU l'après-midi.

• 1^{er} bilan du recensement de la population 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal les premiers résultats du recensement 2019 en comparaison avec la dernière campagne de recensement en 2014.

RECENSEMENT DE LA POPULATION	2014	2019	Evolution
Adresses d'habitations	910	957	+ 47
Résidences principales	847	877	+ 30
Logements occasionnels	5	11	+ 6
Résidences secondaires	31	36	+ 5
Logements vacants	137	134	- 3
Bulletins individuels	1 708	1 746	+ 38
Fiches de logements non enquêtés (FLNE)	20	32	+ 12
Nombre de personnes supposés résidant (FLNE)	36	54	+ 18
Total logements d'habitation	1 040	1 090	+ 50

Les résultats définitifs et lissés seront transmis par l'INSEE à l'été 2019 et applicable comme nouvelle population officielle à partir de 2022.

Elections européennes du 26 mai 2019 : liste électorale et planning des bureaux de vote

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les élections européennes le 26 mai prochain et invite les conseillers municipaux à réserver cette date dans les agendas.

Il invite les présidents des groupes à prévoir rapidement les permanences des tenues des bureaux de vote.

Il précise que le nombre d'électeurs au 11/04/2019 sur le nouveau REU (Répertoire Electoral Unique tenu par l'INSEE depuis la réforme au O1/01/2019) est le suivant :

- Electeurs sur la liste générale : 1 369
- Electeurs sur la liste complémentaire européenne : 21
- > Electeurs sur la liste complémentaire municipale : 18
- Renouvellement membres de commission communale

Suite aux séances des 28 janvier et 26 février 2019, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il était nécessaire de revoir certains membres (déménagement, démission, décès, absences...) des commissions municipales.

Est proposé et accepté par le Conseil Municipal, pour le groupe d'opposition « Sauveterre pour tous » : le remplacement de M. Philippe MACHADO par Mme Odile GEORGEREAU au sein de la commission « ASSCA » (Affaires Sociales, Sport, Commerce, Artisanat).

Dépôts sauvages d'ordures ménagères (OM) sur la commune

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier anonyme injurieux dénonçant les dépôts sauvages d'OM sur la commune.

Monsieur le Maire incite au civisme de chacun et précise qu'une communication sera faite à ce sujet lors du prochain Echos des Cités.

Installation de nouveaux commerçants place de la République

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de nouveaux commerçants dans la bastide.

Il souhaite la bienvenue à :

- M. Franck MIRASSOU, Audioprothésiste qui s'installe place de la République
- La nouvelle équipe en charge de la gestion du Bar-PMU des Arcades place de la République
- Remerciements à la municipalité

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Mme Chantal THIBAUDEAU, Présidente des Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers, pour l'accueil et le soutien logistique (prêt de la salle Simone VEIL) lors de la manifestation pédestre « Escapade en Haut Entre-deux-Mers » le dimanche 7 avril 2019 qui a accueilli 288 participants.

Agenda

Avril 2019		Heure
13-14/04	Tournoi de billard – Salle Simone VEIL	
17/04	Commission LULOM	18h30
17/04	Collecte de sang (EFS) – salle des Fêtes – Rue St Romain	16h-19h
17-18/04	Projet Réa : écoles d'architecture francophones européennes (Workshop à Sauveterre)	
19/04	Alevinage – Truite Sauveterrienne	
20/04	Quine de la Pétanque – Salle Simone VEIL	
27/04	Portes ouvertes ESAT du Puch	10h-18h
27/04	Théâtre des Salinière « Méchantes » - salle Simone VEIL	20h30
28/04	38ème Prix Fouchy – course cycliste	
Mai 2019		
11/05/2019	El Loco Tour – Salle Simone VEIL	18h
26/05	Elections européennes 2019 – salle des fêtes – Rue St Romain	8h-18h
31/05	Entre 2 voies – bilan des visites des 11 « Sauveterre » de France	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.